

Mise à jour sur le mentorat

Été 2020

Chers mentors,

En raison des restrictions relatives à la pandémie actuelle, de nombreuses personnes ont effectué du mentorat par des plateformes virtuelles. Le mentorat virtuel est une excellente occasion de continuer d'acquérir des stratégies de raisonnement clinique grâce aux études de cas et aux discussions de groupe.

Selon les directives de mentorat à jour, il est recommandé de ne pas faire plus de 50 % du mentorat à distance. Étant donné les diverses restrictions encore en place à l'égard des interactions interpersonnelles et de la distanciation sociale, le comité du perfectionnement tient à s'assurer que les candidats puissent viser à respecter leurs exigences de mentorat tout en respectant les règles des autorités locales, provinciales et fédérales. Un traitement particulier relatif aux heures de mentorat direct données par voie virtuelle peut être accordé si les restrictions provinciales ou les services locaux de santé publique n'autorisent pas le mentorat physique.

Afin de soutenir nos mentors, nous vous fournirons cet automne un module en ligne contenant des exemples pour transformer les séances de mentorat virtuelles en expériences positives et productives à la fois pour le mentor et le mentoré. Nous vous transmettrons plus d'information à ce sujet sous peu.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à nous en faire part.

Cordialement,

Jen Van Bussel

Présidente du mentorat